



Remboursement d'une caution

Par **fcocoludo**, le **27/04/2011 à 22:11**

Bonjour, j'ai loué un appartement et j'ai eu recours à un organisme pour m'aider à payer la caution (locapass). Cette caution prêtée par cet organisme a été directement versée au bailleur. Quand j'ai déménagé en 2004, j'ai prévenu cet organisme et le bailleur devait leur restituer cet argent. Aujourd'hui soit 7 ans après, l'organisme me demande cet argent que je n'ai pas reçu auquel cas il fera appel à un huissier de justice. Je ne comprend pas pourquoi il ne demande pas la restitution de la caution auprès du bailleur qui l'a perçu. Cela fait quand même 7 ans... Pouvez vous me conseiller sur mes recours et me dire si je dois restituer cet argent. Merci Cordialement

Par **mimi493**, le **27/04/2011 à 23:22**

Parce qu'il vous appartenait de récupérer le dépôt de garantie, puis de rembourser locapass, même si vous ne l'aviez pas récupéré.